

Réunion publique du 6 juin 2018

Présents

COMMUNE : Pierrick ESNAULT, Maïté GEORGET, Jacques GODDE

Maître d'œuvre : Sébastien ROUSSEL (SCP CHAUVEAU)

Entreprises : Silvère SALMON-LEGAGNEUR et Thibaud TIGNON (EIFFAGE)

Convités : les riverains, le comité des commerçants

Pierrick ESNAULT introduit la réunion publique.

Un rappel du dispositif des aides à l'amélioration de l'habitat en cours sur le territoire est fait par l'association SOLIHA.

La présentation du projet est faite par S. Roussel. Pour rappel, ce projet fait suite à une réflexion menée en concertation avec la population depuis 2016 à travers l'organisation d'ateliers urbains permanents et la présentation intermédiaire du projet aux commerçants. Il est également rappelé une première réalisation rues Marne et Clémenceau au printemps 2017 avec les écoles.

Le planning des travaux est présenté :

- **Phase 1** : boulevard de la Prévalaye, route en travaux du 18 juin au 27 juillet 2018
- **Phase 2** : rue de la Libération, place du Pilori, rue du Maréchal Foch, route en travaux du 23 juillet au 7 décembre 2018

L'octroi de subvention importante de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet revitalisation centre-bourgs, et de la Région, grâce au dispositif Petite Cité de Caractère, a permis l'engagement financier de ces travaux.

Une soixantaine de personnes étaient présentes à cette réunion d'information.

Relevé des échanges avec salle :

Concernant la phase 1

P. ESNAULT indique que la route médiévale sera ré-ouverte à la circulation, en sens montant, durant la phase de travaux afin de permettre l'accès à la boulangerie le temps que le carrefour en bas de la rue Saint Aubin soit fermé.

Le chantier ne prévoit pas de passage en alternance, les horaires du chantier seront 8h00/17h30. Le carrefour rue Saint Aubin sera ré-ouvert à la circulation le WE.

Concernant l'hôpital, il faudra prévenir les entreprises travaux du calendrier des livraisons afin de garantir l'accès des camions à l'hôpital (cadence de 3 livraisons par semaine).

Il est fait la remarque du passage d'agriculteurs dans le bourg de Pouancé à la période des moissons pour accéder à la Coopérative Terrena. La question est débattue. Il faudra faire passer les engins agricoles par le Bd du Champ de Foire, rue Foch, rue De Gaulle, ZI la Pidaie et rue des Etangs.

Concernant la phase 2

Une question est faite sur la suppression de stationnement face au logement d'un particulier rue du Maréchal Foch. Il est répondu que le respect des normes en vigueur notamment pour la largeur des trottoirs (1m50) impose ponctuellement la suppression de place de stationnement afin de favoriser les déplacements doux. De plus, il est rappelé que, aujourd'hui, le périmètre de projet compte 68 places de stationnement et 1 place PMR. Le projet prévoit après réalisation des travaux 77 places de stationnement et 1 place PMR, soit un gain de 9 places de parking.

Un riverain s'interroge sur la sécurité des enfants concernant le nouvel emplacement de l'arrêt de bus. Il est répondu que cette modification est le fruit de réflexions poursuivies en atelier urbain permanent (praticité de déposer ou de récupérer des enfants par le parking de la mairie & desserte assurée de la mairie déléguée de Pouancé, ce qui n'était pas le cas avant).

Un riverain de la rue FOCH signale que lors des travaux d'enfouissement des réseaux dans cette rue un câble a été arraché, il a dû déboursé une certaine somme suite au sinistre, les entreprises se rejetant la faute. La commune se renseignera pour éclaircir la situation.

Remarques d'ordre général :

Une question est faite relative à l'enrobé du rond-point et à son usure. Il est répondu que le matériau retenu sera de meilleure qualité.

Un riverain s'interroge sur le déplacement des voitures pendant les travaux, quelle communication sera faite ? Sera-t-il possible d'accéder chez soi en voiture durant la durée des travaux ?

En dehors de l'intervention ARC 1000, le 3 juillet (si la date est maintenue), et du coulage des bordures, les riverains pourront accéder chez eux. De manière très ponctuelle, les riverains devront effectivement déplacer leur véhicule en dehors du périmètre de chantier. Les routes seront remises en circulation riverain dès le lendemain de l'intervention ARC 1000.

Par ailleurs, il est précisé que la technique utilisée avec ARC 1000 permet de gagner du temps, 5 semaines de chantier en moins, et elle constitue aussi un gain pour le chantier car les matériaux seront recyclés directement sur place. Mais pendant le traitement de la voirie, le chantier sera strictement interdit. La commune rappellera la date. Une action de communication est prévue dans le prochain bulletin. L'information sera aussi accessible sur le site internet de la ville.

J. GODDE rappelle l'importance de communiquer positivement pendant cette période de travaux et invite les riverains à continuer à aller dans les commerces de proximité.

Par ailleurs il est indiqué qu'un conducteur de chantier sera toujours sur place et se tiendra disponible pour répondre ou faire remonter des problèmes rencontrés.

Des points de collectes seront mis en place pour garantir la collecte des ordures ménagères dans les rues fermées à la circulation. Une information sera donnée par boîtes aux lettres.

Des commerçants s'inquiètent de constater que la rue commerçante serait fermée pour travaux durant 4 mois et demi. Le président de l'association des commerçants interroge la commune sur l'indemnisation possible des commerçants, comme ça a pu être le cas sur Baugé ou Angers. En effet, les commerces pourraient voir leur chiffre d'affaire diminuer de 30 à 40 % suite aux travaux

La commune se renseigne auprès de la CCI, cependant, pour pouvoir reverser une indemnité, le commerçant devra prouver chiffre à l'appui la perte effective de chiffre d'affaire.

Il est a noter que, sur d'autre chantiers suivis par SCP Chauveau, il a été constaté une augmentation du chiffre d'affaire des commerçants après les travaux d'embellissement du centre-ville

La commune sait que des travaux de ce type auront un impact sur le centre-ville, cela étant, le choix des entreprises retenus devraient limiter les effets dans le temps grâce à la technique ARC 1000 et à la fermeture des rues. En effet, le risque d'un chantier qui permet l'accès aux commerces en alternance est de s'étaler dans le temps.

La fin du chantier est prévue au 7 décembre 2018.